

## **MAIRIE DE LE RETAIL**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU LUNDI 23 JUIN 2025**

Réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal GUIOT, 1<sup>er</sup> adjoint, à la Mairie.

**Présents**: Mesdames Henriette BEAUDET, Marie-Noëlle BEAUDET, Carine BERNARD, Claudette CHARRIER

Messieurs Sébastien BERGUER, Damien DAVIGNON, Jean-Pascal GUIOT, Rémy NEAU, Arnaud POIRAULT

**Excusée/pouvoir**: Véronique GILBERT pouvoir à Jean-Pascal GUIOT

**Absent** : Charles BARRIBAUD

**Date de la convocation** : 16 juin 2025

#### **Ordre du jour** :

- SMEG (Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine) : adhésion au Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine et transfert du service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)
- Voirie : travaux aménagement route de la Forêt, réunion de chantier du 6 juin 2025
- Voirie : place de l'Albizia, matérialisation de places de parking, demande de devis
- Voirie : Logis de la Forêt : demande de devis revêtement parking
- Questions diverses

Monsieur Jean-Pascal GUIOT a ouvert la séance à 20h30 et propose Sébastien BERGUER comme secrétaire de séance.

#### **Approbation Procès-Verbal** :

Monsieur Jean-Pascal GUIOT demande si le procès-verbal de la séance du 15 mai 2025 soulève des observations. Madame Henriette BEAUDET informe l'assemblée qu'elle ne signera pas le procès-verbal car elle n'a pas approuvé l'achat de la tondeuse sans concertation et sans présentation de ce matériel aux membres du conseil. Le Président prend acte des propos de l'élue.

Les autres membres du conseil n'omettent aucune objection.

#### **• SMEG (SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE GATINE) : ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA GATINE ET TRANSFERT DU SERVICE PUBLIC DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)**

##### **Délibération : 030-23-06-2025**

Carine BERNARD et Sébastien BERGUER ont assisté à la réunion du 16 juin à Pompaire, objet : compétence Défense Incendie Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Le compte-rendu est fait à l'assemblée. Chacun s'exprime sur le choix d'adhérer au transfert de compétence ou non.

Sébastien Berguer émet le souhait d'effectuer quand même les travaux auprès des trois administrés qui avaient été contactés avant cette prise de décision. Suite aux réunions organisées par le SMEG, Sébastien informe que l'installation de l'intégralité des PEI (Point d'Eau Incendie) pourrait s'échelonner sur une dizaine d'années. Il indique également qu'avec le réchauffement climatique le risque d'incendie est de plus en plus élevé et ne permet pas d'attendre aussi longtemps pour les administrés concernés. Au budget primitif une prévision pour la défense incendie avait été budgétisée, avec recette en face, mais après un tour de table les membres préfèrent que la subvention émanant du département, Fonds de Solidarité Départementale pour les communes, soit allouée à un autre projet, sachant qu'au 1er janvier 2026, une cotisation sera demandée par le SMEG englobant cette adhésion.

Un vote est demandé pour la réalisation des travaux avant l'adhésion : 3 « Pour » - 7 « Contre »

Les membres de l'assemblée acceptent l'adhésion au 1er janvier 2026 auprès du SMEG : 10 « Pour » 0 « Contre ».

Concernant la commune de Le Retail, le SMEG pourra reprendre tous les éléments déjà collectés.

Délibération :

Vu les articles L5211-17 et L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la procédure de transfert de compétences et demande d'adhésion,

Vu le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie des Deux Sèvres arrêté et approuvé par le Préfet le 7 juillet 2017,

Vu le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie,

Vu l'article L. 2213-32 du CGCT, qui place sous l'autorité du maire la DECI, qui comprend la police administrative spéciale et le service public de la DECI,

Vu le projet de modification statutaire du SMEG pour exercer le service public de la DECI à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, cette compétence ayant pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin, notamment :

- La maîtrise d'ouvrage des investissements sur les Prise d'Eau Incendie (PEI) déclarés dans la DECI, comprenant notamment les créations de PEI, les renouvellements, rénovations, mises en conformité,
- L'organisation et le contrôle annuel des PEI déclarés dans la DECI,
- La maintenance curative et corrective des PEI déclarés dans la DECI,
- L'aide à l'élaboration du schéma communal de la DECI,
- La gestion et cartographie du patrimoine des PEI déclarés dans la DECI

Vu le calendrier décisionnel de la modification statutaire du SMEG,

Vu que le Maire conserve le pouvoir de police administrative spéciale de la DECI,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de **DEMANDER** son adhésion au SMEG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- de **TRANSFERER** le service public de la DECI au SMEG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- d'**INSCRIRE** chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et de donner mandat à Madame le Maire pour régler les sommes dues au SMEG,
- d'**AUTORISER** la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires au service public de la DECI au SMEG,
- d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence DECI ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence, notamment la convention de gestion du service public de la DECI avec le SMEG

Voix : 10 « Pour »

**• VOIRIE : TRAVAUX AMENAGEMENT ROUTE DE LA FORET REUNION DE CHANTIER DU 6 JUIN 2025**

Un membre des services de l'ATT (Agence Technique Territoriale) antenne de Parthenay, est venu en mairie le vendredi 6 juin 2025. Ce dernier, ainsi que Messieurs Jean-Pascal GUIOT et Damien DAVIGNON, se sont rendus sur place pour un bilan de l'infrastructure voirie, route de la Forêt. Le projet, discuté à la réunion du 15 mai, lui a été présenté.

Après visite sur site, les éléments rapportés sont :

- passages piétons : non réalisables car aucun trottoir route des Eaux
- dents de requins : celles-ci doivent être accompagnées de dos d'ânes
- zone 30 : mise en place d'un comptage automatique de véhicules, pour analyse du trafic empruntant cette voie. A voir en fonction des résultats enregistrés.

- possibilités de matérialiser des places de stationnement sur la départementale, pour les administrés qui y stationnent déjà, et ceci afin de faire ralentir les automobilistes qui entrent dans le centre-bourg

En attente des résultats du comptage automatique.

• **VOIRIE : PLACE DE L'ALBIZIA MATERIALISATION DE PLACES DE PARKING**

Damien DAVIGNON présente l'esquisse à l'assemblée. L'ensemble des élus valident le projet. Des devis vont être demandés. En fonction du montant des travaux, un dossier d'amende de police sera déposé auprès du Conseil Départemental.

• **VOIRIE : LOGIS DE LA FORET : DEMANDE DE DEVIS REVETEMENT PARKING**

Afin de bénéficier du solde du Fonds de Solidarité Départementale pour les communes, il est demandé de réfléchir à d'éventuels travaux (bicouche de couleur gris) du revêtement du parking extérieur. Celui-ci est très endommagé par le flux de véhicules qui s'y garent chaque weekend avec les locations du Logis de la Forêt. Chacun s'exprime sur l'aménagement, Sébastien Berguer fait une présentation virtuelle. Marie-Noëlle Beudet demande que le parking soit végétalisé (arbres).

Messieurs Rémy Neau et Damien Davignon sont chargés de contacter des entreprises.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Projet de Territoires pour la Gestion de l'Eau (PTGE) : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN)**

: l'étude PTGE (Projet de Territoires pour la Gestion de l'Eau) des Autizes (partie Deux-Sèvres et Vendée) est en cours. Ce PTGE a pour objectif de faire le point sur les disponibilités de la ressource en eau (volet quantitatif) et sur les usages qui en sont faits (irrigations, industrie, eau potable, loisir) sur le bassin versant de l'Autize et de ses affluents. Au-delà des acteurs institutionnels déjà impliqués (collectivités, agriculteurs, association de protection de l'environnement...) il est demandé que soient proposés à minima 2 représentants (agriculteur, citoyen, élu...).

Claudette Charrier va demander si Jean-Noël veut participer aux réunions (3 à 4 réunions au maximum concentrées sur quelques mois). Les participants feront, s'ils le souhaitent, remonter leurs avis et connaissances sur le sujet.

Cette demande faite par mail sera transféré à Charles Barribaud pour savoir s'il veut y participer.

**Fête du 19 juillet** : le Comité des Fêtes organise le samedi 19 juillet la Fête du « 14 juillet ». Comme les années précédentes la commune offre l'apéritif et les gâteaux qui accompagnent l'apéro. Damien et Arnaud sont en charge de la boisson. La mairie s'occupe des gâteaux.

**Randonnées estivales la Marouette Gâtinaise** : le 20 août, la commune de le Retail clôturera la saison estivale. La boisson sera offerte par la commune et mise à disposition du préau ou la salle des Associations, en fonction des marcheurs. Henriette se charge de la boisson.

**Comité des Fêtes** : remerciements du président pour l'attribution de la subvention octroyée pour l'année 2025.

**Logis de la Forêt** : l'entreprise Palluau de Secondigny va être de nouveau sollicitée pour l'éclairage parking extérieur (lampe qui reste allumée lors des locations) et une prise dans l'hébergement.

**Visite Sénat** : Sébastien Berguer informe l'assemblée s'occuper de la visite.

**Service commun informatique** : le mercredi 18 juin, Sébastien Berguer ainsi que des membres du service informatique de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, ont fait un inventaire du matériel informatique. Il a été noté que le site du Logis de la Forêt était bien équipé.

**Prochaine réunion de conseil : mercredi 16 juillet 2025, 20h30 à la mairie**

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Monsieur Jean-Pascal GUIOT, lève la séance à vingt-deux heures trente-quatre

**Le Président**

Jean-Pascal GUIOT

**le Secrétaire**

Sébastien BERGUER

**Les Membres**

Charles BARRIBAUD

**Absent**

Henriette BEAUDET

Marie-Noëlle BEAUDET

Carine BERNARD

Claudette CHARRIER

Damien DAVIGNON

Véronique GILBERT

**Excusée/Pouvoir**

Rémy NEAU

Arnaud POIRAULT